Nations Unies E/C.16/2023/1

Conseil économique et social

Distr. générale
11 janvier 2023
Français
Original : anglais

Comité d'experts de l'administration publique
Vingt-deuxième session
27-31 mars 2023
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Aspects institutionnels du thème de la session de 2023 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023.
4. Échange de bonnes pratiques et d'expériences entre les pays et les villes ayant pris part à l'examen national volontaire et à l'examen local volontaire concernant la mise en œuvre des objectifs de développement durable n°s 16 et 17.
5. Mécanismes institutionnels permettant de fournir un appui économique, financier et structurel pour lutter contre les changements climatiques, réduire l'utilisation des combustibles fossiles et protéger la biodiversité.
6. Application des principes de gouvernance efficace au service du développement durable en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.
7. Réinvention de la formation des fonctionnaires et de l'apprentissage institutionnel afin de faire évoluer les mentalités dans le secteur public.
8. Gestion des finances publiques en situation d'urgence et implications pour la crédibilité des budgets.
9. Stimulation de l'innovation dans le secteur public grâce à la technologie numérique et évaluation des effets de l'administration en ligne.
10. Lutte contre les effets des changements climatiques dans le cadre du renforcement des institutions dans les pays fragiles et les pays sortant d'un conflit.
11. Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Comité.
12. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-deuxième session.

23-00541 (F) 230123 060223

Merci de recycler

Annotations

1. Élection des membres du Bureau

Le Comité d'experts élira pour sa vingt-deuxième session une personne à la présidence, trois personnes à la vice-présidence et une personne au siège de rapporteur ou rapporteuse, qui constitueront le Bureau. Conformément à la pratique établie, les membres du Bureau continueront d'exercer leurs fonctions au cours de la période intersessions qui suivra la vingt-deuxième session afin de préparer la vingt-troisième session.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Le Comité d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de sa vingt-deuxième session, sur la base de l'ordre du jour provisoire approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 2022/333. Dans la même décision, le Conseil a décidé que la vingt-deuxième session du Comité d'experts se tiendrait au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 27 au 31 mars 2023. Les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi, de 15 heures à 18 heures. Des réunions informelles et des rencontres pourront avoir lieu à d'autres moments.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (E/C.16/2023/1)

3. Aspects institutionnels du thème de la session de 2023 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023

La session de 2023 du Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023 auront pour thème principal « Accélérer la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux ». Tout en étudiant le thème principal, les participants au forum politique de haut niveau procéderont à des examens approfondis de plusieurs objectifs de développement durable, à savoir l'objectif 6 (Eau propre et assainissement), l'objectif 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), l'objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructure), l'objectif 11 (Villes et communautés durables) et l'objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs), ainsi que des liens qui les unissent les uns aux autres et à d'autres objectifs de développement durable.

La vingt-deuxième session du Comité d'experts aura pour thème «Transformer d'urgence les institutions pour un monde plus vert, plus inclusif et plus résilient à l'heure où les crises se multiplient ». Le Comité examinera ce thème, ainsi que les objectifs étudiés par les participants au forum, sous l'angle de la gouvernance et de l'administration publique, en accordant une attention particulière au caractère transversal de tous les objectifs, et communiquera au titre de ce point la contribution qu'il apportera au forum.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la nécessité de transformer d'urgence les institutions pour un monde plus vert, plus inclusif et plus résilient à l'heure où les crises se multiplient (E/C.16/2023/2)

Contribution du Comité d'experts à l'examen thématique du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023

4. Échange de bonnes pratiques et d'expériences entre les pays et les villes ayant pris part à l'examen national volontaire et à l'examen local volontaire concernant la mise en œuvre des objectifs de développement durable n°s 16 et 17

À sa vingt-deuxième session, le Comité invitera à nouveau quelques pays et villes ayant mené respectivement un examen national volontaire et un examen local volontaire à participer à un échange de vues interactif avec les experts et les observateurs sur les aspects institutionnels des objectifs 16 et 17 en tenant compte des liens qui existent avec les autres objectifs de développement durable. Cet échange de vues pourrait porter notamment sur l'application des principes de gouvernance efficace au service du développement durable, auxquels le Conseil a souscrit dans sa résolution 2018/12, ceux-ci pouvant servir à accélérer la reprise au sortir de la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre intégrale du Programme 2030 à tous les niveaux. Les experts seront invités à formuler des observations, qui seront examinées sur la base des informations fournies par les pays, à cerner les problèmes, à poser des questions et à proposer des solutions susceptibles d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Le Comité d'experts continuera également de réfléchir à la meilleure façon d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 et à des approches pragmatiques visant à promouvoir la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable, en s'appuyant sur les travaux menés par le forum politique de haut niveau dans le cadre des examens nationaux volontaires.

Documentation

Document de séance sur l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre les pays et les villes ayant pris part à l'examen national volontaire et à l'examen local volontaire concernant les objectifs 16 et 17

5. Mécanismes institutionnels permettant de fournir un appui économique, financier et structurel pour lutter contre les changements climatiques, réduire l'utilisation des combustibles fossiles et protéger la biodiversité

À sa vingt et unième session, le Comité d'experts a constaté que la fragmentation des responsabilités en matière de lutte contre les changements climatiques et de gestion, protection et restauration durables des ressources naturelles constituait un obstacle institutionnel majeur à la réalisation des objectifs de développement durable n°s 13, 14 et 15. Il a recommandé que, pour remédier à ce problème, les gouvernements donnent la priorité à des mécanismes visant à améliorer la cohérence des politiques et favorisent notamment la gestion des écosystèmes et le développement territorial. En outre, il a noté qu'une partie de la solution consisterait à simplifier les cadres réglementaires, à répartir clairement les responsabilités des administrations à tous les niveaux et à renforcer les capacités en matière de comptabilisation du capital naturel.

À sa vingt-deuxième session, le Comité continuera d'étudier les moyens de mettre en place des institutions solides pour lutter contre les changements climatiques et favoriser la gestion durable des ressources naturelles, en examinant notamment la capacité des collectivités territoriales à obtenir des fonds pour financer l'adaptation aux changements climatiques et à les gérer en collaboration avec les autorités nationales.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur les institutions publiques et l'appui au financement de l'action climatique (E/C.16/2023/3)

6. Application des principes de gouvernance efficace au service du développement durable en vue de la réalisation des objectifs de développement durable

À sa dix-neuvième session, le Comité d'experts a axé ses débats sur le lien existant entre les principes de gouvernance efficace au service du développement durable et les mesures prises aux niveaux régional et national pour mettre en place des institutions solides favorisant la réalisation des objectifs de développement durable. À sa vingtième session, il s'est félicité de l'élaboration d'études régionales sur l'application des principes, tout en prenant note avec satisfaction de l'action menée pour recenser et examiner les directives techniques nécessaires à la mise en pratique des principes, sous la forme de notes d'orientation stratégique. Le Comité a conclu qu'il pourrait être utile d'examiner de manière plus approfondie les études régionales, mais aussi de poursuivre le débat relatif à la situation du secteur public et aux tendances observées dans certains domaines d'activité. Compte tenu du rôle essentiel joué par les autorités locales dans la réalisation des objectifs de développement durable, à sa vingt et unième session, le Comité a examiné les questions relatives à l'application au niveau infranational des principes de gouvernance efficace.

À sa vingt-deuxième session, le Comité étudiera l'application de ces principes en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Il pourrait également envisager de relancer ses débats sur les indicateurs de gouvernance efficace au service du développement durable et les travaux à mener dans ce domaine.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la promotion du principe de gouvernance de la participation à l'appui des objectifs de développement durable (E/C.16/2023/4)

Document de séance sur les connaissances relatives à l'état d'avancement des pays au regard de l'échéance de 2030

Document de séance sur l'utilisation d'indicateurs de gouvernance dans le cadre des examens nationaux et locaux volontaires

7. Réinvention de la formation des fonctionnaires et de l'apprentissage institutionnel afin de faire évoluer les mentalités dans le secteur public

Aux sessions précédentes, le Comité d'experts a examiné ce qu'il faudrait faire pour améliorer les connaissances, les compétences, notamment numériques, et les qualifications des fonctionnaires et préparer les institutions et élaborer des politiques en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Il a noté qu'il serait utile de cerner les attributions et les aptitudes du personnel du secteur public pour mettre en place des institutions solides, et encouragé les pays à combler les lacunes en matière de capacités, notamment numériques, dans le cadre des stratégies nationales relatives aux ressources humaines et des stratégies nationales de développement. Le Comité d'experts a souligné le rôle que l'esprit critique, la réflexion complexe, la réflexion prospective, la réflexion conceptuelle, les compétences en matière de délibération et l'intelligence émotionnelle pouvaient jouer dans l'innovation du secteur public. Une attention particulière pourrait être accordée aux nouvelles modalités de travail, à la lutte contre les inégalités observées dans les systèmes de rémunération, au développement des capacités du personnel des collectivités territoriales et au renforcement de l'attractivité du secteur public auprès des jeunes. Le Comité était également d'avis que des mesures supplémentaires devraient être prises pour promouvoir la professionnalisation, investir dans les compétences numériques et mettre à jour les référentiels de compétences au regard des objectifs de

développement durable tout en faisant progresser l'équité sociale dans la conception et la prestation des services publics.

À sa vingt-deuxième session, le Comité poursuivra son examen des questions relatives au personnel du secteur public en mettant l'accent sur la réinvention de la formation et de l'apprentissage institutionnel afin de faire évoluer les mentalités.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la réinvention de la formation des fonctionnaires et de l'apprentissage institutionnel afin de faire évoluer les mentalités (E/C.16/2023/5)

8. Gestion des finances publiques en situation d'urgence et implications pour la crédibilité des budgets

Aux sessions précédentes, le Comité d'experts a examiné les questions liées à la mobilisation, à l'allocation et à la gestion des ressources budgétaires et fait observer que la mise en place de bonnes capacités de gestion des finances publiques aux niveaux national et local, ainsi que de capacités de contrôle adéquates, demeurait l'un des principaux problèmes. Une bonne gestion budgétaire supposait une maîtrise totale des flux nationaux et internationaux, une réduction des flux financiers illicites et de la corruption, un renforcement de la transparence des finances publiques, un processus d'établissement des budgets participatif et axé sur les résultats et une décentralisation budgétaire à la mesure des capacités et structures institutionnelles infranationales du pays. Le Comité a recommandé que les objectifs de développement durable, qui sont des priorités stratégiques, soient pris en compte dans les stratégies nationales de financement afin que les pouvoirs publics y consacrent des fonds suffisants et pour faire en sorte que, dans les pays les moins avancés, la réalisation du développement durable ne repose pas uniquement sur les aides obtenues. Le Comité a également souligné qu'il était possible d'accélérer la réalisation des objectifs en les intégrant dans les budgets nationaux et infranationaux et à condition que ceux-ci soient effectivement exécutés. Il faudrait pour cela réorganiser les budgets en fonction des activités et des programmes, ce qui appellerait une décision stratégique des responsables politiques et nécessiterait de surmonter des difficultés techniques. Il convenait également de redoubler d'efforts pour renforcer le financement et la gestion financière des collectivités locales, notamment en menant une action mondiale concertée pour faire face aux graves difficultés budgétaires et aux risques financiers que connaissaient les pouvoirs publics au niveau infranational.

À sa vingt-deuxième session, le Comité d'experts concentrera son attention sur la gestion des finances publiques en situation d'urgence et les implications pour la crédibilité des budgets.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le document d'experts sur la gestion des finances publiques en situation d'urgence et les implications pour la crédibilité des budgets (E/C.16/2023/6)

9. Stimulation de l'innovation dans le secteur public grâce à la technologie numérique et évaluation des effets de l'administration en ligne

À sa vingt et unième session, le Comité d'experts a souligné que la transition numérique de l'administration publique et de la société continuait d'offrir d'immenses possibilités pour ce qui était de brûler les étapes du développement, d'améliorer les services publics, de lutter contre la corruption, de réduire les

inégalités et d'améliorer les relations entre l'État et les citoyens, à condition qu'elle soit gérée d'une manière équitable et éthique et qu'elle soit axée sur les personnes. Pour que les promesses de la transition numérique se concrétisent pleinement, il fallait s'attaquer d'urgence aux fractures numériques tout en améliorant la gouvernance des données et en s'attachant davantage à atténuer les risques associés aux technologies de l'information et des communications, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle et des médias sociaux, grâce à la mise en place de nouvelles politiques et de nouveaux cadres et normes réglementaires.

À sa vingt-deuxième session, le Comité d'experts sera invité à examiner les questions relatives à la stimulation de l'innovation dans le secteur public grâce à la technologie numérique ainsi qu'à l'évaluation des effets de l'administration en ligne.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la transition numérique et l'innovation dans le secteur public (E/C.16/2023/7)

10. Lutte contre les effets des changements climatiques dans le cadre du renforcement des institutions dans les pays fragiles et les pays sortant d'un conflit

Dans sa résolution 70/262 sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait de resserrer la coopération entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix et encouragé celle-ci à faire appel aux compétences spécialisées des organes subsidiaires compétents du Conseil.

Aux sessions précédentes, le Comité d'experts a examiné la question de la mobilisation des parties prenantes dans les pays sortant d'un conflit. Il est notamment arrivé à la conclusion que le rétablissement de la légitimité et de la confiance constituait un important défi à relever pour les pays sortant d'un conflit, où certains groupes avaient parfois été systématiquement exclus et où l'armée, la police et d'autres institutions pouvaient être associées à des pratiques de répression et de corruption. Il a débattu des problèmes sous-jacents de la promotion de la sécurité et de l'accès de tous à la justice, ainsi que des moyens d'appuyer le renforcement des institutions dans ces domaines. En ce qui concernait la pandémie de COVID-19, il a fait observer que les responsables locaux et les organisations de la société civile pourraient être des partenaires cruciaux pour ce qui était de faciliter l'exécution des programmes de vaccination reposant sur la confiance et la légitimité, tandis que des informations claires et vérifiées étaient essentielles pour surmonter les difficultés liées aux informations fallacieuses et à la méfiance à l'égard des gouvernements. Le Comité a également souligné que la pérennisation de la paix dépendait d'une collaboration durable de toutes les parties prenantes au renforcement des institutions, dans le respect des normes locales et en phase avec les réalités politiques ; cependant, l'importance prépondérante accordée aux besoins de sécurité à court terme, les intérêts politiques et la dépendance vis-à-vis de l'extérieur ont souvent constitué un frein à la mise en place d'institutions solides.

À sa vingt-deuxième session, le Comité d'experts réfléchira aux effets produits par les changements climatiques dans le cadre du renforcement des institutions dans les pays fragiles et les pays sortant d'un conflit.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la mise en place d'institutions solides permettant d'associer environnement et consolidation de la paix dans les pays touchés par un conflit (E/C.16/2023/8)

11. Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Comité

Conformément à la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, le Comité d'experts devrait adopter pour sa vingt-troisième session un thème choisi en cohérence avec le thème principal des travaux du forum politique de haut niveau et du Conseil retenu pour 2024, tout en continuant de traiter des questions nécessaires à l'exercice de ses autres fonctions. Le thème principal pour 2024 doit être arrêté par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session.

Lors de l'examen du projet d'ordre du jour provisoire de sa vingt-troisième session, le Comité pourrait également envisager de réfléchir à un programme de travail provisoire pour la période 2023-2025, en s'appuyant sur les données d'expérience et les réalisations des dernières années. Ses membres pourraient se demander si une étude prospective de certaines questions liées à la gouvernance et à l'administration publique et présentant un intérêt particulier pour la réalisation et le suivi du Programme 2030 ne contribuerait pas à faire progresser les travaux du Comité et à accroître son rayonnement.

12. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-deuxième session

Le Comité d'experts adoptera un rapport sur les travaux de sa vingt-deuxième session, qui sera soumis au Conseil. Conformément à la résolution 72/305 de l'Assemblée, dans le cadre de ses travaux, il devrait ne pas perdre de vue la nécessité d'envisager les objectifs de développement durable selon une optique globale et pragmatique et se fonder sur un examen rigoureux et factuel de l'état d'exécution du Programme 2030.

Conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée, le rapport du Comité d'experts devrait comporter un résumé, être concis et présenter clairement les conclusions et les recommandations formulées ainsi que les questions à soumettre au Conseil pour examen ou décision.